

## **DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE Consentie au Chef de service Economie et Entreprises et Filières végétales**

Le Président,

Vu les articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5)

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Madame **Delphine FOUCHARD**, Chef de service Economie et Entreprises et Filières végétales, à l'effet de signer au nom du président :

### **1) Les états de frais de déplacements**

- des agents rattachés au service dont elle a la responsabilité,
- des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachés à l'exclusion des membres du Bureau,
- des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont elle a la responsabilité.

### **2) Les documents relatifs à la gestion de l'activité et des absences des agents du service**

### **3) Les attestations de service fait des dépenses du service dont elle a la responsabilité**

### **4) Les devis émis par son service**

.../...

**5) Les documents relevant de la gestion administrative du fonctionnement courant de son service**

Tous les documents signés par Madame Delphine FOUCHARD, dans le cadre de la présente délégation, seront signés "*Pour le Président et par délégation, Delphine FOUCHARD, Chef de Service*"

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Valparc, le 1<sup>er</sup> mars 2021

Le Président de la Chambre régionale  
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté



Christian DECERLE